



**PRÉFET  
DU HAUT-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

Service Prévention des Risques Anthropiques  
Pôle Risques Industriels Chroniques Santé Environnement  
Mission Reconquête des Territoires Dégradés

Colmar, le 30 avril 2021

Affaire suivie par : Sébastien Codina

[contact.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr](mailto:contact.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr)

**Objet** : Compte-rendu du premier comité de pilotage du plan de protection de la nappe d'Alsace du 30 avril 2021

**P.J.** : Présentation réalisée en séance

**Annexe 1** : Liste des participants

**Annexe 2** : Relevé des échanges

La première réunion du comité de pilotage (COPIL) du plan de protection de la nappe d'Alsace a eu lieu en visioconférence le vendredi 30 avril 2021 de 15h30 à 17h. Elle a réuni plus d'une quarantaine de participants (cf. annexe 1). Le relevé des échanges est présenté en annexe 2.

Suite à ces échanges, il a été convenu de la création de trois comités de suivis locaux pour les trois sites retenus dans le cadre de ce plan : PCUK à Wintzenheim, ABT à Richwiller et Munch-Gulden à Wingen-sur-Moder.

Il a par ailleurs été proposé de réunir ce COPIL deux fois par an afin de faire la synthèse de ces comités. Il sera ainsi donné rendez-vous aux participants en septembre 2021 afin de fixer dès à présent les prochains jalons.

Ce compte-rendu, incluant la présentation réalisée en séance, la liste des participants et le relevé des échanges, est adressé à l'ensemble des participants.

## Annexe 1

### Liste des participants au premier comité de pilotage du plan de protection de la nappe d'Alsace

#### Préfecture du Haut-Rhin :

- **Monsieur LAUGIER Louis, Préfet du Haut-Rhin,**

- Monsieur SPETTEL Etienne, Chef du SCPPAT (Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial ),

#### Préfecture du Bas-Rhin :

- Monsieur DUHAMEL Mathieu, Secrétaire Général DCPAT (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial),

- Madame DORER Laurence, Directrice DCPAT,

- Monsieur APRILE Frédéric, Chef du BEUP (Bureau de l'environnement et de l'utilité publique),

- Monsieur MASSEBOEUF-DENANTE David, Adjoint au Chef du BEUP,

- Monsieur Benoît VIDON, Sous-Préfet de Saverne, Sous Préfecture de Saverne (excusé),

- Madame KOEHLER Nadine – Secrétariat,

- Monsieur FENDRICH Eric,

#### DREAL Grand Est :

- Monsieur TORTEROTOT Jean-Philippe, Directeur Adjoint,

- Monsieur LIAUTARD Philippe, Chef adjoint du SPRA (Service prévention des risques anthropiques ),

- Monsieur KHEDJOUT Mohamed, Chef du PRICSE (Pôle risques industriels chroniques santé environnement),

- Monsieur CODINA Sébastien, Responsable MRTD (Mission reconquête des territoires dégradés)

- Monsieur HEINTZ Jérémie, Inspecteur ICPE MRTD,

- Madame TEYSSIER Caroline, Chef de l'UD 68,

- Monsieur LAJUGIE Pascal, Chef de l'UD 67,

- Monsieur GUERIN Gautier, Adjoint au Chef du SAER (Service aménagement, énergies renouvelables),

#### Ministère de la Transition Ecologique :

- Monsieur GAY Guillaume, Adjoint au Chef du BSSS, DGPR (Direction générale de la prévention des risques),

#### ADEME Grand Est :

- Monsieur BETTON Jérôme, Directeur Régional,

- Monsieur LEMOING Franck, Chef de projets sites et sols pollués,

- Madame RENAULT Alice, cheffe de projets sites et sols pollués,

#### ARS Grand Est :

- Monsieur PIEGZA Christophe, Responsable Environnement Extérieur Urbanisme, ARS / DT Bas-Rhin,

- Madame MICHEL Amélie, Ingénieure du Génie Sanitaire / responsable du Service Santé et Environnement, ARS / DT Haut-Rhin,

- Madame SCHICHEL Clarisse, Technicienne Sanitaire et de Sécurité Sanitaire, ARS / DT Haut-Rhin,

#### DDT du Haut-Rhin :

- Monsieur SCHERRER Pierre, Chef du service eau, environnement et espaces naturels, DDT 68

#### Collectivités :

- Madame JEANPERT Chantal, Conseillère d'Alsace – canton de Molsheim, CEA (Collectivité Européenne d'Alsace),

représentante du Président (Frédéric BIERRY)

- Monsieur GERBER Bernard, Conseiller Régional, Conseil Régional, Président de la La Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ILL-NAPPE-RHIN représentant du Président (Jean ROTTNER),
- Monsieur MATUSZCZAK, Chargé de mission eau - animateur du SAGE ILL-NAPPE-RHIN, Région Grand Est

- Monsieur NICOLE Serge, Maire, Mairie de Wintzenheim,
- Monsieur STRAUMANN Eric, Maire, Mairie de Colmar,
- Monsieur STEIGER Jérémie, Chef du service eau et Assainissement, Colmar Agglomération
- Monsieur DORSCHNER Christian, Maire, Mairie de Wingen-Sur-Moder,
- Monsieur MICHEL Patrick, Président de la communauté de communes de Hanau La Petite Pierre,
- Monsieur WENDLING Lambert, Directeur Général des Services, Mairie de Richwiller,

#### Parlementaires :

- Monsieur THIÉBAUT Vincent, Député du Bas-Rhin, Circonscription 9,
- Madame THUET Mathilde, collaboratrice parlementaire de M. HEMEDINGER, Député du Haut-Rhin, Circonscription 1,
- Madame BOURGES Barbara, collaboratrice parlementaire de Bruno FUCHS,
- Monsieur CATTIN Jacques, Député du Haut-Rhin, Circonscription 2
- Monsieur SCHELLENBERGER Raphaël, Député du Haut-Rhin, Circonscription 4
  
- Madame SCHILLINGER Patricia, Sénatrice du Haut-Rhin,
- Monsieur KLINGER Christian, Sénateur du Haut-Rhin,
- Madame DREXLER Sabine, Sénatrice du Haut-Rhin,
- Monsieur FERNIQUE Jacques, Sénateur du Bas-Rhin,
- Madame POURE Valérie, collaboratrice parlementaire de M. REICHARDT, Sénateur du Bas-Rhin,

#### Associations :

- Monsieur ROTH Jean-Paul, Président, Association Tiefenbach Environnement,
- Monsieur KLEIN Dominique, représentant, Association Alsace Nature,
- Madame WITZ Emmanuelle, Chargée d'études Qualité des Eaux souterraines, Aprona,
- Monsieur GRIESS Charles, Président, Association/ Dépollution du site Munsch Gulden (excusé).

#### Etablissement public foncier d'Alsace (EPFA) :

- Madame LEMOING Cécile, chargée d'opérations foncières.

## Annexe 2

### **Relevé des échanges du premier comité de pilotage du plan de protection de la nappe d'Alsace**

La première réunion du comité de pilotage du plan de protection de la nappe d'Alsace a eu lieu en visioconférence le vendredi 30 avril 2021 et a débuté à 15h30. La liste des participants est jointe à l'annexe 1.

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin ouvre cette réunion avec le premier point à l'ordre du jour (1. Rappel du contexte) en indiquant que celle-ci fait suite au courrier du 16 février 2021 de la Ministre de la Transition Écologique, Madame Pompili, dans lequel elle demande au Préfet du Haut-Rhin, en coordination avec la Préfète de la région Grand Est, de mettre en place un comité de pilotage (COPIL) de la protection de la nappe d'Alsace pour partager et suivre les actions mises en œuvre sur trois sites, qui vont être présentés.

Ce COPIL associe les services de l'État (préfecture du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, DREAL Grand Est, DGPR, ARS Grand Est, DDT 67 et 68), l'ADEME, l'agence de l'eau Rhin-Meuse, les collectivités concernées par ces sites (Conseil Régional, Communauté Européenne d'Alsace, mairies de Colmar, Richwiller, Wingen-sur-Moder, Wintzenheim, Mulhouse Alsace Agglomération, Colmar Agglomération et la communauté de communes de Hanau La Petite Pierre), des parlementaires du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, l'Établissement Public Foncier d'Alsace et des associations environnementales (Alsace Nature, Aprona, Association Tiefenbach Environnement, association "ADU Munsch-Gulden).

Cela fait suite à l'annonce du 18 janvier 2021 de la Ministre de la Transition Ecologique concernant le confinement du site de Stocamine sans déstockage complémentaire et de sa décision de renforcer l'action de l'État en faveur de la reconquête de la qualité de la nappe d'Alsace. Une enveloppe de 50 millions d'euros sur 5 ans, a ainsi été affectée à cet objectif. Une liste de sites connus, impactant la qualité de la nappe, a été élaborée par l'ADEME et la DREAL et transmise au ministère (DGPR).

Sur cette liste, 3 sites sont proposés par le ministère pour mise en sécurité :

- PCUK de Wintzenheim (68) : coût de traitement estimé à 40 millions € - Durée estimée de l'opération : 8 ans.
- MUNCH-GULDEN à Wingen-sur-Moder (67) : coût de traitement estimé à 4,5 millions € - Durée estimée de l'opération : 5 ans.
- ABT Richwiller (68) : coût de traitement estimé à **2 millions €** - Durée estimée de l'opération : 6 ans.

Les critères retenus pour les 3 sites sélectionnés sont :

- site orphelin à l'arrêt avec action ADEME en cours ;
- site ayant un impact avéré sur la qualité des eaux souterraines sur et hors site ;
- site dont le coût de traitement est compatible avec les fonds laissés après ponction du budget prévisionnel pour l'excavation des déchets de Wintzenheim.

Dans le cadre du point 2 de l'ordre du jour, l'ADEME a présenté l'état des lieux ainsi que les propositions d'actions et le calendrier prévisionnel pour chacun des sites. La présentation est volontairement limitée en nombre de diapositives afin de laisser du temps pour les échanges.

M. Lemoing réalise la présentation jointe à ce relevé des échanges (cf. P.J.).

M. le Préfet du Haut-Rhin reprend la parole et passe au point 3 de l'ordre du jour (échanges sur l'organisation du plan de protection de la nappe d'Alsace). Il précise qu'en termes de méthode il faudra réfléchir à la vocation de ce COPIL, notamment du point de vue de son organisation et de sa fréquence. Il laisse ensuite la parole aux participants.

M. Straumann précise que c'est une bonne nouvelle pour le site PCUK à Wintzenheim, après une vingtaine d'années d'attente. Il indique être donc très heureux du dénouement de ce dossier.

M. Schellenberger précise que cette enveloppe de 50 millions d'euros fait partie d'un flot d'annonces de la Ministre et qu'on ne peut en rien compenser des décisions prises sur Stocamine, qui ne vont pas dans le même sens que l'avancée de ces trois projets (dont il n'en connaît aucun). Il indique qu'un pilotage de tous les sujets eau au niveau de l'Alsace paraîtrait utile, et qu'un COPIL tous les 6 mois, ne serait pas superflu. Il demande par ailleurs s'il serait possible de savoir quels sites ont été présélectionnés mais non retenus.

M. Gerber partage les propos de M. Schellenberger par rapport à Stocamine, mais souhaite avancer. Il précise que beaucoup de données quantitatives et qualitatives sur la nappe sont disponibles et rappelle l'importance de faire un suivi avant, durant et après les travaux qui seront lancés sur le site PCUK à Wintzenheim, dont le lindane, peu biodégradable, est compliqué à traiter.

Mme Schillinger se réjouit de ce COPIL et souhaiterait une réunion de celui-ci *a minima* deux fois par an, pour que chacun puisse apporter des informations et que les parlementaires puissent faire remonter les sujets au niveau national.

M. Nicole est heureux de savoir que Madame la Ministre ait pris à cœur le dossier PCUK à Wintzenheim et comprend le mécontentement de ses collègues du secteur de Stocamine. Il souhaiterait savoir à quelle date les travaux débiteront, car cela n'est pas clair sur la présentation de l'ADEME (la mention « année 1 » est imprécis).

M. Roth rappelle l'historique du site PCUK à Wintzenheim et demande la dépollution définitive du site. Il demande également à intégrer M. Claude Muller à ce COPIL qui a géré le site de la STEIH présentant des problématiques similaires au site PCUK à Wintzenheim. Il précise que l'information de la population sur ce dossier est importante, notamment à travers la presse. Il se demande qui a choisi les membres du COPIL, quelle est sa composition et pourquoi cela n'a pas été communiqué en amont. Il souhaite que les ordres de jour soient plus précis à l'avenir. Enfin, il se demande comment la population sera informée, dans la mesure où la presse n'a pas été conviée, et si le procès-verbal de ce COPIL sera envoyé et validé par les membres du COPIL, et envoyé à la presse. Il précise que ses adhérents espèrent un compte-rendu de cette réunion.

M. Le Préfet rappelle que ce COPIL n'a aucun caractère réglementaire.

M. Fernique salue la démarche et regrette que le quatrième site de cette liste ne soit pas celui de Stocamine. Il souhaite avoir de la visibilité sur les autres sites qui posent problème pour comprendre les choix qui ont été faits.

Mme Drexler rejoint M. Schellenberger et M. Fernique. Elle est interpellée par le fait que le site de Sierentz, sur lequel il y a également une problématique lindane et des habitants prêts à se mobiliser, n'ait pas été sélectionné. Elle évoque également le canal de la Hardt, sur lequel un aménagement a provoqué une baisse de la nappe phréatique de 10m, et qu'aucune compensation financière pour entretenir ce canal n'a été prévue. Elle précise que c'est une forte demande également des agriculteurs.

M. Le préfet indique qu'il a parlé du sujet lié au canal de la Hardt avec les agriculteurs cette semaine, que des échanges ont lieu avec la CEA et que le dossier devrait évoluer.

M. Cattin adresse ses remerciements pour l'organisation du COPIL et indique être intervenu début janvier à l'Assemblée Nationale pour interpeller la Ministre au sujet du lindane. Il se demande par ailleurs si une odeur spécifique est retrouvée dans l'eau analysée.

M. Klein souscrit à ce qui a été dit sur Stocamine et se félicite de savoir qu'on a le courage de s'attaquer aux erreurs du passé. Il rappelle l'importance de la nappe phréatique d'Alsace et indique qu'il est intéressant de consulter Basol et rapport Ermes de 2016. Il remercie par ailleurs la DREAL et l'ADEME pour leurs actions.

Mme Jeanpert souscrit à ce qu'a dit Mme Drexler sur le canal de la Hardt et indique que la CEA sera attentive aux actions en faveur de la nappe d'Alsace. Elle remarque que les sites les plus touchés sont

dans le Haut-Rhin et qu'un site est à proximité d'une école, ce qui est inquiétant. Elle indique que ce COPIL est important pour informer, et qu'une fréquence de deux par an semble intéressant. Elle suggère par ailleurs de surveiller les sites qui présentent un potentiel de dangerosité.

M. Dorschner rappelle l'importance du site de Munsch-Gulden à Wingen-sur-Moder, situé à proximité d'habitations, et souhaiterait connaître le déroulement des prochaines phases.

M. le Préfet répond concernant le choix des sites sélectionnés et précise que tout ne pouvait pas être retenu.

M. Heintz de la DREAL, rappelle que les sites ont été sélectionnés sur la base de trois critères : 1/ site orphelin à l'arrêt avec action ADEME en cours, 2/ site ayant un impact avéré sur la qualité des eaux souterraines sur et hors site et 3/ site dont le coût de traitement est compatible avec les fonds laissés après ponction du budget prévisionnel pour l'excavation des déchets de Wintzenheim, les déchets de ce dernier étant particulièrement complexes à gérer.

Il précise qu'en plus des sites ABT à Richwiller et Munch-Gulden à Wingen-sur-Moder, les sites ABT (ex-TECHNOCHROME) à Rixheim (68) et PCUK à Sierentz (68) avaient été identifiés. Il précise que les déchets du site PCUK à Sierentz sont notamment des déblais de démolition en provenance de l'usine PCUK de Huningue. Ce n'est pas du lindane pur comme sur le site de PCUK à Wintzenheim. Ces déblais (résidus de lindane, de gravats et de terres polluées) sont enfouis à une centaine de mètres environ et le coût des travaux a été estimé à environ 40 millions d'euros pour ce site.

Il précise que le site Munch-Gulden à Wingen-sur-Moder est à proximité des habitations et que le site d'ABT à Richwiller est à proximité d'une école. Contrairement au site d'ABT à Rixheim qui est dans une zone artisanale, et donc moins proche des habitations que les 3 sites sélectionnés.

M. Lemoing de l'ADEME précise que les sites à Sierentz et Rixheim, qui n'ont pas été sélectionnés, font l'objet d'un suivi par l'ADEME. Il précise également qu'à Sierentz la problématique liée au lindane est différente de celle de Wintzenheim : il n'y a pas de panache et la pollution des eaux souterraines est limitée. Le site est mis en sécurité et fera encore l'objet de surveillances de la part de l'ADEME.

M. le Préfet interroge les membres du COPIL sur l'organisation et indique qu'avoir un COPIL sur ce format est utile mais non suffisant. Il suggère la mise en place de comités de suivi locaux par site, sans que ce soit une instance officielle, avec une fréquence qui permettrait d'être plus opérationnel. Dans cette instance, il pourrait également y avoir une réflexion plus générale.

M. Dorschner trouve que la proposition que chaque site ait son propre suivi est intéressante, et que cela permettrait de suivre le rétroplanning de manière précise.

M. Klein est favorable à suivre l'avancement des dossiers depuis le terrain. Il rappelle que la nappe est internationale et suggère l'établissement d'un panorama de toutes les substances indésirables connues et probables (dont les métabolites) dans la nappe phréatique d'Alsace, avec caractéristiques et flux quantifiés des produits, afin de donner du recul par rapport au travail de terrain.

M. Nicole est d'accord avec la proposition de création d'un comité par site.

M. Drexler souscrit aux propos de Mme Jeanpert et souhaiterait que soit établie une veille sur la nappe d'Alsace.

M. Schellenberger est d'accord avec la proposition de suivi site par site et sur la question de la veille liée à la nappe. Il suggère également qu'une réunion sur la question de l'eau de manière générale soit réalisée.

M. le Préfet indique qu'une commission de gestion de la ressource en eau pour travailler sur les ressources et les usages a été mise en place dans le Haut-Rhin pour ne pas parler de l'eau qu'en période de sécheresse et ne pas traiter dans l'urgence un sujet structurel. Il s'agit d'une réunion à échelon plus politique et régulière et il n'y a pas forcément tout le monde pour que ce soit opérationnel.

M. Fernique souscrit à la création de comités locaux. Ce présent COPIL serait plus global, avec un rôle de réflexion générale, de lancement d'alertes. Il se demande par ailleurs comment cela s'articule avec ce qui existe déjà, comme la CLE du SAGE.

M. le Préfet souhaite mettre en perspectives les différentes instances, afin d'éviter de traiter la même question à plusieurs endroits. Ce COPIL a été créé pour le suivi de 3 sites PCUK à Wintzenheim, ABT à Richwiller et Munch-Gulden à Wingen-sur-Moder. Dans les échanges, garde-t-on une vision plus globale ? Si d'autres instances ont une vision plus globale, ce COPIL pourrait faire la synthèse des comités locaux, par exemple deux fois par an.

Mme Jeanpert indique que même si beaucoup de choses se font par ailleurs, cela donne de la richesse à ce COPIL et permet d'avancer plus intelligemment.

M. Gerber souhaite que l'on s'appuie sur ce qui existe, tout en faisant attention de ne pas se disperser. Il précise qu'il existe déjà des travaux menés avec tous les acteurs comme le SAGE Ill-nappe-Rhin.

M. Thiebaut suggère d'avoir une vision plus synthétique de la situation de la nappe (5-10min) durant le COPIL, pour ne pas refaire ce qui existe déjà.

M. Betton indique que les projets vont prendre du temps, qu'il faudra être patient, car il faudra faire attention aux riverains et réfléchir à l'avenir des sites. Il faudra par ailleurs veiller à associer le maximum de personnes en capacité de prendre des décisions sur les territoires.

M. Heintz précise qu'une saisine pour la pose de blocs bétons sur le site de PCUK à Wintzenheim a été réalisée il y a une ou deux semaines et que pour les deux autres sites, l'année 1 débutera au 2ème semestre 2021.

M. Lemoing précise que le début des travaux pour le site Munch-Gulden à Wingen-sur-Moder est prévu pour 2023 et courant 2024 pour ABT à Richwiller et PCUK à Wintzenheim.

M. le Préfet fait une synthèse de ce qui a été dit et précise que toute proposition est la bienvenue. Il suggère de partir de la base suivante : il y a 3 sites retenus avec 3 calendriers et 3 comités de suivi locaux. Par ailleurs, l'information de la population devra être intégrée. Il mandate la DREAL et l'ADEME pour faire des propositions à ce sujet. Concernant le COPIL, il indique regarder la meilleure façon de l'organiser, le but étant de récupérer des informations et de veiller au bon déroulé de ce qui a été annoncé. Il s'agit ici d'avoir une vision plus globale et de ne pas faire double emploi. Il indique qu'une réunion 2 fois par an de ce COPIL ne paraît pas choquant, et qu'un prochain point d'étape pourrait avoir lieu en septembre pour ne pas laisser trop de temps entre deux instances.

M. Nicole demande s'il pourra être représenté éventuellement par son adjoint environnement cadre de vie.

M. Le préfet acquiesce et clôture la première réunion de ce COPIL.

Le préfet

  
Louis LAUGIER

